



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 20/12/2021

### **Renouvellement urbain dans les Hauts-de-Seine : l'Etat soutient des projets emblématiques**

**Le préfet Laurent Hottiaux a fait du renouvellement urbain l'une des priorités de l'Etat dans les Hauts-de-Seine. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) porte notamment sur Nanterre et Châtenay-Malabry.**

Les services de l'Etat se sont largement mobilisés ces derniers mois aux côtés des communes de Nanterre et de Châtenay-Malabry et avec l'ensemble des partenaires du programme national de rénovation urbaine, faisant avancer des projets emblématiques pour le département :

- **Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry.**

L'Etat prévoit une aide pouvant aller jusqu'à 34,95 M€ pour permettre la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans ce quartier emblématique du département.

Le projet du NPNRU s'inscrit dans le projet global de renouvellement de l'ensemble de la Cité-Jardin de la Butte Rouge (accueillant plus de 3 000 logements sociaux) qui se réalisera sur une vingtaine d'années. A terme, près de 1 000 logements nouveaux y seront créés.

L'objectif principal est de **préserver les qualités architecturales et paysagères du quartier en développant la mixité sociale et fonctionnelle** de ce quartier.

Ce projet s'inscrit également dans une démarche de classement du quartier par le ministère de la culture en **site patrimonial remarquable pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine architectural, urbain et paysager.**

Le secteur sur lequel porte le projet NPNRU concerne près d'un quart de la Cité-Jardin, qui compte actuellement 887 logements sociaux. Près de 75% des bâtiments existants seront conservés.

Une convention sera signée dans les prochains mois par le préfet, les porteurs de projet (mairie et établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris), les maîtres d'ouvrage et les partenaires de l'ANRU, afin d'officialiser l'aide de l'Etat au titre de ce projet de renouvellement urbain.

- **Le NPNRU du quartier du Chemin de l'Île, du quartier Petit-Nanterre-Cité des Potagers et du secteur des Tours Aillaud sur le Parc Sud à Nanterre.**

Le 10 décembre dernier, l'ANRU a donné le coup d'envoi d'un financement supplémentaire des opérations prévues sur les quartiers Chemins de l'Île et Parc Sud, à hauteur de 81,6 M€.

**L'engagement total de l'ANRU pour le renouvellement des quartiers à Nanterre s'élève à ce jour à 92,69M€.**

Ces trois projets de renouvellement urbain de Nanterre, dont les objectifs sont la transformation et le développement d'une mixité sociale et fonctionnelle de ces quartiers, permettront notamment la rénovation et la requalification de logements sociaux (en particulier pour les emblématiques Tours Aillaud) et la création d'un tiers-lieu et d'un collège.

**Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**, lancé en 2014, porte à l'échelle du département des Hauts-de-Seine sur 9 projets (6 nationaux et 3 régionaux) dont 3 contractualisés sur Nanterre : 1 projet national (Parc sud) et deux projets régionaux (Petit Nanterre - Cité des potagers & abords du Cash et Chemin de l'Île).

La réalisation de ces différents projets contribuera à la transformation de l'image de ces quartiers, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à favoriser la mixité sociale.

**La date limite d'engagement des opérations est fixée au 31/12/2024 et la fin de réalisation des projets interviendra le 31/12/2030.**